

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : le 26 mars 2009.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 03 avril 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Claude GALLER, Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Jean-Paul GLASSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ,
Nathalie GEIGER, Richard RUSCH, Patrick GRESSER

Absents excusés :

Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de Wintzenheim-Kochersberg approuvé le 7 mai 1987 et modifié les 2 octobre 1992, 23 août 2002 et 6 mai 2004 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2002 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, fixant les modalités de la concertation et précisant les objectifs de la commune ;

Vu le débat du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 07 septembre 2007;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2008 relative au bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté en date du 24 octobre 2008, prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que :

les résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique justifient quelques modifications du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 (huit) voix pour, 1 (une) abstention et 2 (deux) voix contre.

Décide :

d'approuver le Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que :

la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un **affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

Les Dernières Nouvelles d'Alsace.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin

Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Strasbourg Campagne.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Wintzenheim-Kochersberg.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité et dès réception par le préfet.

Pour extrait conforme

Fait à Wintzenheim-Kochersberg, le 03 Avril 2009

Le Maire
Alain NORTH

